Charte de soja non OGM des Silos du Touch . 2014

1/ Le producteur de soja du Touch s'engage à **:**

■ Produire exclusivement des grainesde soja ***NON OGM*** répondant aux critères du cahier des charges de l'Association et issues de semences non génétiquement modifiées garanties à 99,99%.

■ Utiliser exclusivement les variétés de soja recommandées.

■ Tenir le cahier de culture fourni cijoint

Suivre les principes d ' une agriculture économe en pesticides .**>> NB. Seuls les produits phyto sanitaires autorisés par la réglementation Francaise en vigueur seront utilisés.**

Le cahier des culturale doit mentionner les différents produits phytosanitaires utilisés, leurs doses et dates d'utilisation.

■ Fournir les fiches PAC + les factures phutos et engrais relatives au cahier de cultures et au besoins toutes pièces justificatives requises

■ Accepter un éventuel déclassement pour les parcelles , ou des lots de récolte non conformes aux critères de qualité définis par la charte.

■ A livrer une récolte comportant des grains de bel aspect, légèrement jaune et brillant et de qualité saine loyale et marchande *(code de la consommation L212-1)* .

2/ Pour les semences certifiées :

Les lots de semence certifiés seront échantillonnés par Qualisud et les Silos du Touch se chargeront des analyses PCR .suivant le protocole type :[1 analyse pour 1.6TM ,et/ou par variété, et /ou par lot different , et /ou par 20ha.]
le producteur devra conserver les tickets de sacs de semence certifiée, et les reporter sur le cahier de culture .

3/ Pour les semences de ferme :

Silos du Touch se chargera de faire l 'échantillonage et les analyses PCR . cf même protocole : [1 analyse pour 1.6TM ,et/ou par variété, et /ou par lot different , et /ou par 20ha.]

>> Impérativement l'analyse PCR sera faite chez le producteur qui utilise la semence et sous sa responsabilité le N° de la fiche d'intervention de Qualisud devra être mentioné sur le cahier de culture .

4/ Pour le nettoyage et les conditions pârticuliéres des moyens de production :

Le semoir destiné au soja sera nettoyé avant toute utilisation pour le semis de soja , le semoir sera au préalable vidé , soufflé , lavé .

- L'épandage de boues d'épuration devra être signalée . le soja ne pourra être semé dans des parcelles qui ont reçu des boues d'épuration dans le cycle cultural précédent .
- un périmétre de 5 metre sera respecté avec les autres cultures voisines de soja .
- Les champs de soja doivent être identifiés par leur N° d'îlot

5 / pour la récolte :

La moissonneuse et les bennes seront nettoyées avant la récolte de soja .
Les bennes de transport doivent être propres pour recevoir les graines de soja , l'agriculteur doit se rendre compte , et au besoin nettoyer lui même les bennes il est considéré comme responsable .

🕮 Dans le cas d' une moissonneuse en CUMA ou entreprise , ou au cas où la machine personnelle de l'agriculteur serait intervenue sur tout autre récolte que du soja sur l'exploitation de l'agriculteur : *le chauffeur devra effectuer dans le champs de soja qu'il commence un passage d'environs 50 mètres de récolte de soja , puis il doit vider par terre ce soja* **,** la moissonneuse pourra alors poursuivre sa récolte .
Le tas de soja au bout du champs sera la preuve du nettoyage de la machine .

Charte de soja non OGM des Silos du Touch . 2014

6/ À la livraison :

* le numéro d'îlot de production figurera sur le bon de livraison
* La récolte doit être conforme aux principes de la charte , en cas de non conformité le lot pourra être refusé

.....

ANEXES

- **Liste des pièces à fournir pour le dossier de traçabilité :**

Photocopie de facture des achats de semences soja , de désherbants et fertilisants .
Photocopies des déclaration PAC
Photocopie du plan ou est cultivé le soja réduit en A4 .
Cahier de culture rempli et signé
Charte signée.

- **Normes de base & standar pour la livraison .**

Humidité : 14%
Graines de soja cassées & /ou endomagées : < ou = 3 % .
Gousses de soja : < ou = 0.1 %
Graines de soja tachées : < ou = 0.1 %
Grains de soja verts : < ou = 0.1 %
Grains de soja noirs :< ou = 0 .1 %
Impuretés diverses & matiéres étrangéres : < ou = 0,1 %

Taille du grain : , 100% à +de + de ⇔5soit environ650 grains / 100 grammes .

- **lots pouvant être refusés :**

Soja moisi et chauffé , présent à raison de + de 1% dans livraison (= 100 grammes pour 10 kg , faire 3 comptages sur 3 échantillons si doute)
Humidité trop importante : + de 15 % ,
Impuretés (divers , grains verts , gousses) : > 4%
Grains cassés : > 7 % ,
Grains tachés

Mention lu et approuvé .....
Le.....à.....

Monsieur ou Madame .....

Signature .....